

Approuvé par 17 voix contre 5, MM. FLAHAUT - BERLAND -  
FONTAINEILLE - FOUCHE - Guy MENANT et l'abstention le favorisent de  
M. GOILLAUD.

Les Conseillers votant contre déclarent ne pas voter contre  
le principe, mais uniquement pour l'application en 1960.

## 2) TACHE VERTE = (M. LANDÉ rapporteur)

Des plans de situation et mises sont affichés sur l'un  
des murs de la Salle.

M. Le rapporteur expose que la Ville dispose pour l'amé-  
nagement de ce Tache verte d'un vaste terrain triangulaire  
de 24.000 m<sup>2</sup> limité par le Bd de l'atre de Tassigny, le  
coude de l'Europe et le futur stade.

Une double rangée de peupliers d'Italie et une haie  
d'arbustes taillés isolent les promeneurs de la circulation  
du Bd de l'atre, sans en gêner l'accès, de larges passages  
sont prévus entre les parkings.

Au sommet du triangle côté port de l'ouest, un bassin  
circulaire complété par un promenoir couvert d'une dalle  
accessible en béton armé.

Parmi les magnolias, un bassin circulaire relié  
par une canalisation souterraine alimenté au moyen d'un  
ruisseau d'eau courante le grand Bassin situé dans une  
dépression de terrain ombragé de peupliers et de platanes.

Les pelouses plantées d'arbres aux essences variées sont  
encadrées d'allées dont plusieurs aboutissent à une grande  
plate centrale de 1.000 m<sup>2</sup> environ où des jeux d'enfants  
pourront être disposés.

Le vaste promenoir à piétons situé côté Bd de l'atre  
de Tassigny est parsemé de jardinières fleuries et agrémenté  
de bassins d'eau courante. L'ensemble surbaissé, par rap-  
port au niveau du promenoir est un agrément sans obstacle  
pour les regards dirigés vers le stade.

Les allées et les espaces pouvant être utilisés pour le  
jeux de boules sont traités en sol stabilisé.

Le devis estimatif peut être résumé comme suit :

Gros-œuvre ( promenoir bassin )	159.492 NF 87
Fontainerie	11.142 NF 40
Plantations	108.940 NF 68
Sols stabilisés	35.771 NF 26

Tes demandes ont obligé à refaire l'ensemble du dossier qui avait été établi en 1957.

Du point de vue technique le dossier (N° 2242) a été affiné par les services de la rue Bonny d'Anglas et transmis le 11 Mai 1960 au Commissariat aux Sports de Châteaudun.

Par arrêté en date du 10 mai 1960, M<sup>e</sup> le ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports a approuvé les dispositions techniques de l'avant-projet.

Les dernières techniques de l'équipement scolaire et universitaire ont fait connaître le 11 mai

"que l'avant-projet qui avait donné lieu à plusieurs observations de notre part a été mis au point par l'administration avec le concours du service des Ponts et chaussées et notre Ingénieur régional. Celiu ne s'oppose plus à l'approbation du projet sur le plan technique".

Sur le plan financier, l'évaluation de la dépense, honoraire compris, s'élève à 1.592,02 NF.

sur lesquels un certain nombre de postes de dépenses  
ne peuvent être retenus au bénéfice d'une intervention  
pour une somme de 380.595 NF.

Le montant de la défense conventionnelle s'élève donc à 1.212.304,20 NF

M. BISCAYE et BONNEFOY ont fait une démarche aux Services de la Jeunesse et des Sports le 30 Mai et ont obtenu toutes garanties sur l'approbation et le financement du projet.

Par lettre en date du 27 Mai, M<sup>e</sup> le R<sup>e</sup>fect de la Ch<sup>a</sup>-M<sup>me</sup>  
signale "que le financement de cette opération est misé  
au programme établi par M. le Haut-Commissaire à la  
Jeunesse et aux Sports au titre de l'année 1961 (program-  
me complémentaire) pour une somme de 1.000.000 NF. La  
ville de Zoyan pourra donc prétendre au taux de 50% à  
une subvention de 500.000 NF sur cette première tranche".

M<sup>r</sup> le R<sup>e</sup>fé<sup>t</sup> fait retour des 3 dossiers en instance à la R<sup>e</sup>fecture en demandant de bien vouloir les faire mettre au point par l'Architecte et d'en faire rebours afin "qu'il puisse y apposer les mentions d'approbation et les notif<sup>er</sup> aux services intérieurs."

Le devis estimatif propre à l'agrément du Conseil Municipal est le suivant :



### Affiché 5

Le taux de mortalité des hommes dans les deux dernières années a été de 2,4% pour les hommes et 2,7% pour les femmes. Ces chiffres sont comparables à ceux de l'ensemble des pays développés. Cependant, le taux de mortalité des hommes dans les deux dernières années a été de 2,4% pour les hommes et 2,7% pour les femmes. Les chiffres sont comparables à ceux de l'ensemble des pays développés.

Le taux de mortalité des hommes dans les deux dernières années a été de 2,4% pour les hommes et 2,7% pour les femmes. Ces chiffres sont comparables à ceux de l'ensemble des pays développés.

Le taux de mortalité des hommes dans les deux dernières années a été de 2,4% pour les hommes et 2,7% pour les femmes. Ces chiffres sont comparables à ceux de l'ensemble des pays développés.

Le taux de mortalité des hommes dans les deux dernières années a été de 2,4% pour les hommes et 2,7% pour les femmes. Ces chiffres sont comparables à ceux de l'ensemble des pays développés.

Le taux de mortalité des hommes dans les deux dernières années a été de 2,4% pour les hommes et 2,7% pour les femmes. Ces chiffres sont comparables à ceux de l'ensemble des pays développés.

### Affiché 4

Le taux de mortalité des hommes dans les deux dernières années a été de 2,4% pour les hommes et 2,7% pour les femmes. Ces chiffres sont comparables à ceux de l'ensemble des pays développés.

Le taux de mortalité des hommes dans les deux dernières années a été de 2,4% pour les hommes et 2,7% pour les femmes. Ces chiffres sont comparables à ceux de l'ensemble des pays développés.

Le taux de mortalité des hommes dans les deux dernières années a été de 2,4% pour les hommes et 2,7% pour les femmes. Ces chiffres sont comparables à ceux de l'ensemble des pays développés.

ment des études et le service rendu.

#### Article 6 :

Le CETAC devra faire la preuve, à tout moment, qu'il est en règle avec les assurances couvrant le risque professionnel de ses responsabilités de conception technique du ouvrage.

#### Article 7 :

Les paiements seront effectués au nom du : CETAC au compte cléger postal N° 14.041.01 - Paris

Adopté à l'unanimité

Une discussion s'engage ensuite sur la gêne causée par la présence des bâtiments du centre médico-scolaire qui empêche de quitter les travaux du Stade.

M. MATRAS, d'après les renseignements reçus, estime que les bâtiments ne gêneront pas pendant les 7 ou 8 premiers mois du chantier.

M. BONNEFOY déclare que les baraquements se trouvent sur l'emprise de la piste cycliste dont les travaux commenceront les premiers.

M. Guy MENANT rappelle les longs délais écoulés pour l'obtention du permis de construire et le délai de construction. S'il y avait la possibilité de mettre le Centre de Rééducation Physique dans un autre bâtiment, la question ferait l'objet d'une révision par le Service Départemental de la Santé. Il rappelle que l'Education nationale a attribué une subvention de 40.000 NF, mais que les travaux du centre définitif doivent commencer avant la fin de l'année.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne MM. Guy MENANT, BISCAYE, FONTANILLE, BONNEFOY, LEGAY, CHARDONNET pour l'étude de la question du transfert des locaux du Centre provisoire.

4) Édition d'une plaquette pour le Palais des Congrès. M. MOUCHOT, rapporteur, dans sa réunion du 20 Mai 1960, la Commission des Finances a examiné différents modèles de plaquettes concernant le Palais de Congrès.

Elle a arrêté son choix sur l'un deux, édité par M. CHANTEAU à Nantes, qui revient droit à 225 Fr l'unité, suivant l'importance de la commande.

La Commission a estimé qu'en tenant compte de la dépense et de la nécessité de la variété qu'il faut prévoir, un stock de 5.000 exemplaires durera approximativement 2 ans 1/2 pour une dépense comprise entre 12.000 et 15.000 NF.

Elle propose au Conseil Municipal de dégager les crédits nécessaires lors du vote du budget supplémentaire, la livraison inter-